

Veillons à ce que l'on présente, applique, promulgue et respecte les règles concernant les parlementaires en matière d'incompatibilités. Il serait vain d'espérer que les sénateurs respectent les règles non écrites si nous-mêmes au Parlement négligeons de préciser quelles règles de conduite nous voulons voir respectées en matière d'incompatibilités. Songeons simplement à l'incompatibilité qui pourrait exister si un sénateur ayant agi autrefois comme premier conseiller du parti libéral ou auprès du premier ministre (M. Trudeau) était impliqué dans une transaction commerciale avec le gouvernement du Canada. Je vois là un risque d'incompatibilité. Ce sénateur ou le premier ministre pourrait simplement hausser les épaules et nier l'existence d'un tel conflit en prétendant que les sénateurs sont des hommes intègres parfaitement incapables de se livrer à des transactions de ce genre.

L'important dans tout ceci, c'est qu'aussitôt qu'une personne siège au Parlement du Canada, elle devrait être assujettie aux règlements que nous acceptons et comprenons tous, plus particulièrement à ceux qui ont trait à de possibles conflits d'intérêts, afin que non seulement la justice soit rendue, mais que ce soit évident et manifeste. De cette façon, le citoyen canadien moyen n'aurait plus l'impression qu'un projet quelconque a fait l'objet d'une attention spéciale parce qu'un sénateur a servi d'intermédiaire entre le requérant et le gouvernement lors des négociations.

Je veux en venir à ceci: il existe de nombreuses raisons de faire la critique du Sénat, mais je préférerais modifier certains aspects de la Constitution de manière à faire du Sénat une institution plus responsable devant le gouvernement et devant le peuple afin qu'il puisse contribuer d'une manière valable au bien du pays et nous aider dans la recherche d'une solution au problème de l'unité nationale qui nous préoccupe aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, et bien que je sois de l'avis du député sur certains points, je ne puis appuyer sa proposition visant à abolir le Sénat.

● (1752)

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, on se demande de temps à autre à quel point certains députés font bon usage de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter le parrain du Bill C-203 que nous étudions cet après-midi. J'ai encore plus de respect pour lui depuis que je siège à la Chambre. Sans pousser la plaisanterie trop loin j'avoue que je me demandais à qui il faisait allusion lorsqu'il plaisantait au sujet de notre musée de cire et des personnages qui y figurent. Il nous a répété si souvent cette histoire qu'il devrait probablement accepter d'aller grossir leur nombre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je croyais que vous aviez du respect pour lui.

Abolition du Sénat

M. Harquail: Il a dit l'avoir tenté plusieurs fois depuis 10 ou 15 ans. Il s'est vanté d'avoir enterré la plupart des sénateurs, sauf trois ou quatre.

Il y a quelques années, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré: «Je crois que toute cette idée d'un corps législatif non électif d'anciens...». Je suis persuadé que le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a rien contre les anciens car je le place dans cette catégorie avec tout le respect que je lui dois. Il faut dire que tous les députés ont déjà exprimé le grand respect qu'ils portaient au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Je n'ai donc pas grand chose à ajouter à ce qu'il a dit cet après-midi, mais j'aurais quelques remarques à faire sur ce qu'il a omis de dire. Il a oublié de dire que dans le discours du trône précédent, le gouvernement avait exposé un point de vue qui se rapproche en partie de celui du député sur la structure actuelle du Sénat. Il n'a pas dit non plus que le gouvernement souhaitait apporter une réforme au Sénat. En fait, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a clairement manifesté ici et à l'extérieur son désir de modifier le Sénat.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas sauté sur l'occasion cet après-midi pour nous dire ce que son parti pensait du rapatriement de la constitution qui nous permettrait d'aller de l'avant et d'entreprendre la réforme souhaitée. Ce serait un moyen qui nous permettrait d'agir dans le sens que le député a indiqué. Je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il demande d'abolir le Sénat sans réserves.

On a fait état cet après-midi de quelques-unes des tâches excellentes accomplies par le Sénat, notamment l'excellente contribution du sénateur Croll au sein du comité sur la pauvreté, les études du sénateur Hastings sur les pénitenciers, les travaux du sénateur Michaud sur l'agriculture et ceux du sénateur McElman dans le domaine des communications. Nous devons chaleureusement féliciter le Sénat de tous ses rapports et de tous ses comités.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre est sûrement au courant de la structure actuelle du Sénat. C'est la créature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, à cet égard, le Sénat joue un rôle dans l'élaboration des lois. Il sert en quelque sorte de protection aux provinces contre certaines mesures législatives dont la Chambre des communes pourrait le saisir.

J'espérais que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'en serait tenu au sujet du bill. Il a déclaré que la Chambre commet des erreurs de temps à autre. Je me vois obligé de le reconnaître: les membres du parti conservateur et du parti néo-démocratique en ont fait la semaine dernière avec leurs insinuations et avec leurs accusations. Il n'a pas parlé du député de New Westminster (M. Leggatt) qui a présenté un document qu'il ne s'était pas donné la peine de vérifier et de contrôler, et sur lequel il s'appuyait pourtant pour fourmuler ses fausses accusations et ses insinuations.